

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos, sans public, le 20 avril 2020 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5
Madame Céline Doré	Conseillère du district 6

Messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Bélisle sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière par intérim ainsi que le directeur général par intérim.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse à la population via la caméra de NousTV sur place, explique la tenue de la présente séance à huis clos, mesure exceptionnelle afin de protéger les citoyens et les employés contre la propagation du coronavirus (Covid-19) et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2020-105

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2020

Les amendements suivants sont :

PROPOSÉS PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.5) Réintégration de la boîte courriel professionnel de monsieur le conseiller Pierre Lafond

DE reporter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.3) Obtention de documents

DE reporter le sujet suivant de la rubrique « Ressources humaines » :

4.2) Autorisation de signature – Contrat de travail de Monsieur Simon Filiatreault

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

LES AMENDEMENTS SONT REJETÉS

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-106

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 3 avril 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 3 avril

2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 3 avril 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-107

Autorisation – Demande d'exemption – Souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a à son service exclusif Me Audrey Senécal;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE déclarer aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (chap. B-1, r. 20);

QUE la Ville de Sainte-Adèle se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Audrey Senécal dans l'exercice de ses fonctions.

RÉSOLUTION NO. 2020-108

Obtention de documents

ATTENDU QUE la mairesse fournira aux membres du conseil les documents suivants, s'ils sont en possession de la Ville :

- 1- Relevé bancaire confirmant le versement de la somme de deux millions de dollars (2 000 000.00 \$) pour la vente de la Rolland.
- 2- Obtenir la confirmation du paiement des droits de mutations lors de la vente des immeubles de la Rolland au montant de cinquante-deux mille quatre cent quatorze et cinquante-deux cents (52 414.52 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE dans la semaine du 20 avril 2020, copie de ces documents soient transmis aux membres du conseil ou une confirmation que nous ne possédons pas ces documents leur soit fournie.

RÉSOLUTION NO. 2020-109

Activités prioritaires – Chantier des travaux de réfection des infrastructures de la rue Valiquette

ATTENDU QUE le gouvernement a décrété l'état d'urgence sanitaire;

ATTENDU QUE le gouvernement a donné une large marge de manœuvre aux municipalités dans l'édiction de leurs activités prioritaires;

ATTENDU QUE les services et activités prioritaires qui doivent être maintenus, qu'ils soient effectués à l'interne ou par une entreprise liée contractuellement, incluant notamment les activités d'entretien du réseau routier et des autres infrastructures municipales;

ATTENDU QUE le projet de réfection de la rue Valiquette est essentiel et doit être réalisé avec rapidité en raison de la désuétude évidente des infrastructures souterraines, tel que les conduites d'eau potable et sanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER comme essentiel et prioritaire le chantier des travaux de réfection des infrastructures de la rue Valiquette;

QUE l'entrepreneur mette en œuvre tous les moyens nécessaires afin de pouvoir commencer le chantier le plus tôt possible.

RÉSOLUTION NO. 2020-110

Emprunts temporaires – Règlements 1287et 1288

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE Madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants:

RÈGLEMENT 1287

Règlement 1287 décrétant un emprunt de 1 900 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures et du pavage dans le secteur du chemin du Paysan et de la rue Morin, en y incluant tous les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 900 000 \$

Montant autorisé : 1 900 000 \$

RÈGLEMENT 1288

Règlement 1288 décrétant un emprunt de 3 500 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures et du pavage de la rue Valiquette (au nord de la rue Bélec), en y incluant tous les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 500 000\$

Montant autorisé : 3 500 000 \$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ, c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu des règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2020-111

Autorisation de dépenses – Migrations des environnements Windows serveurs, logiciels de gestion des courriels, du Conseil sans papier et applications de PG Solutions

ATTENDU la recommandation rédigée par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, datée du 8 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise les acquisitions prévues au rapport précité de madame Julie Brazeau;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 13 475\$, taxes nettes incluses, pour financer l'abonnement annuel vers l'infonuagique, des licences Office 365 à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les autres licences et honoraires de PG Solutions et Accéo, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans pour un montant de 56 005\$, taxes nettes incluses.

RÉSOLUTION NO. 2020-112

Autorisation de signature – Lettre d'entente (horaire travail travaux publics) – Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la lettre d'entente concernant l'horaire de travail au Service des travaux publics pendant la pandémie de Covid-19 ;

QUE le directeur général par intérim soit autorisé à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2020-113

Autorisation de signature — Contrat de travail de Monsieur Simon Filiatreault

ATTENDU QUE la ville désire nommer Monsieur Simon Filiatreault à titre de directeur général ;

ATTENDU QUE pour se faire, la ville désire conclure un contrat de travail avec Monsieur Simon Filiatreault et que les parties se sont entendues sur un contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil nomme Monsieur Simon Filiatreault à titre de directeur général de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la mairesse et la conseillère Madame Céline Doré soient autorisées à signer le contrat de travail de Monsieur Simon Filiatreault au nom de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2020-114

Adjudication – Location de camions de pompage avec opérateurs – TP-2020-004

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la location de camions de pompage avec opérateurs pour le pompage des égouts, puisards et bassins de l'usine d'épuration, des stations de pompage et pour le nettoyage de ponceaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 mars dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants (saison 2020-2023)
Beauregard Environnement Ltée	589 649,29\$
EBI Environnement inc.	605 369,24\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 17 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la location de camions de pompage avec opérateurs, à la compagnie *Beauregard Environnement Ltée* le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 589 649,29\$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2023, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie *Beauregard Environnement Ltée*, à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises.

Madame la mairesse lit le titre de la résolution au point 5.2 (Demande au ministère des Transports – Interdiction de virage à droite au feu rouge à l'intersection du chemin Notre-Dame et du boulevard de Sainte-Adèle (route 117)

Aucun proposeur au projet de résolution.

RÉSOLUTION NO. 2020-115

Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures souterraines - chemisage des conduites d'égout du secteur Chantovernt – GEN-2019-007

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection des infrastructures souterraines - chemisage des conduites d'égout du secteur Chantovernt;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 mars dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Nom des soumissionnaires	Prix soumis
Services Infraspec inc.	48 027,93\$
Services d'Égouts Capital inc.	52 479,76\$
CWW Réhabilitation (Clean Water Works inc.)	68 721,00\$
InspecVision 3D inc.	73 576,06\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Pier-Luc Girard, directeur adjoint des Services techniques, datée du 3 avril 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *Services Infraspec inc.* étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 48 027,93\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1282.

RÉSOLUTION NO. 2020-116

Adjudication – Travaux de réfection des infrastructures et du pavage – Secteur de la Place du Refuge – GEN-2020-007

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection des infrastructures et du pavage – Secteur de la Place du Refuge;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 mars dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
9267-7368 Québec inc.	877 595,66\$
Construction Monco inc.	1 017 757,38\$
Inter Chantiers inc	1 297 270,87\$
Excapro inc.	1 557 490,95\$

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets des Services techniques, datée du 30 mars 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures et du pavage dans le Secteur de la Place du Refuge, à la compagnie 9267-7368 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 877 595,66\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même les règlements d'emprunt 1260 et 1260-1, remboursable sur une période de 20 ans.

RÉSOLUTION NO. 2020-117

Demande de subvention – Reddition de compte – Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU QUE la Ville a présenté une demande d'aide financière et confirmé son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme RRRL, par la résolution du conseil 2018-220 adoptée le 18 juin 2018, pour le projet AIRRL 2017-420, concernant la réfection des chemins des Ancêtres et du Lac-Pilon ainsi que des Montées du Lac-Renaud et Binette;

ATTENDU QUE la demande a été entérinée par une entente signée le 9 mai 2019, pour un montant maximal d'aide allouée de 439 817\$, représentant 50% du coût total des travaux;

ATTENDU QUE les travaux requis ont été complétés conformément aux plans et devis et à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a défrayé la totalité du coût des travaux à même le règlement d'emprunt 1250;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Pierre Lafond**
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) pour l'aide financière accordée au programme RRRL, dossier AIRRL-2017-420;

QUE le conseil mandate la trésorière adjointe afin de préparer et signer tout document relatif au dépôt de la reddition de compte dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 2020-118

Demande de subvention AIRRL au programme PAVL du MTQ – Travaux de réfection routière sur diverses rues

ATTENDU la résolution 2019-264 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2019;

ATTENDU les nouvelles normes de subvention AIRRL;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des

volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NO. 2020-119

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 7 avril 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2020-044

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 3 891 245 (rue du Hameau)**, afin de permettre pour le projet intégré situé sur la rue du Hameau, que le bâtiment principal projeté sur le lot 3 891 245 soit situé à 9,71 mètres du bâtiment principal projeté situé sur le lot 3 891 246 tous deux du cadastre du Québec alors que le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* exige qu'en sommet de montagne la distance entre deux bâtiments principaux ne doit pas être inférieure à 15 mètres et ainsi permettre la construction dudit bâtiment principal projeté.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Julien Thibault arpenteur-géomètre sous le numéro 0106 de ses minutes daté du 5 mars 2020.

Résolution du CCU – 2020-046

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4485, rue de la Rogeloise**, afin de :

- Permettre que le bâtiment principal soit situé à 7,78 mètres de la limite arrière de propriété alors que le Règlement de zonage 1200-2012-Z exige, à la grille des usages et des normes pour la zone VR-029, un minimum de 8,00 mètres et ainsi régulariser l'implantation du bâtiment principal existant.

Le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Richard Barry, arpenteur-géomètre sous le numéro 3784 de ses minutes daté du 3 avril 2007.

RÉSOLUTION NO. 2020-120

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 avril 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2020-034 :

1410, rue Saint-Joseph
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2020-035 :

955, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2020-036 :

1450, rue Saint-Jean
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2020-037 :

Lot 3 430 826 (boulevard de Sainte-Adèle)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2020-038 :
Lot 3 891 246 (rue du Hameau)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2020-039 :
Lot 3 891 247 (rue du Hameau)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2020-040 :
Lot 3 891 249 (rue du Hameau)
- **Construction**

Résolution C.C.U. 2020-041 :
4180, rue du Faîte
- **Véranda**

Résolution C.C.U. 2020-042 :
424, chemin Pierre-Péladeau
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2020-043 :
428, chemin Pierre-Péladeau
- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2020-121

Adjudication – Fourniture de deux véhicules compacts électriques – URB-2020-002

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de deux véhicules compacts électriques pour le Service d'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 mars dernier et que les compagnies ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis / 2 véhicules
Volkswagen Laurentides	61 725,93\$
Patrick Lalande, Votre courtier automobile pour Volkswagen Lauzon Blainville	62 017,96\$
Complexe Volkswagen 440	62 914,77\$
Volkswagen Lachute (Automobiles Le Passant inc.)	63 680,51\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements, daté du 25 mars 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture de deux véhicules compacts électriques, à la compagnie *Volkswagen Laurentides*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 61 725,93\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à dépenser un montant n'excédant pas 2 475 \$, taxes nettes incluses, pour couvrir les coûts de lettrage, gyrophare et immatriculation des véhicules;

QUE le conseil autorise le chef de division des approvisionnements à disposer du Mitsubishi-Miev 2012 en échange et à signer les documents pour obtenir les subventions ;

QUE le conseil autorise l'acquisition et l'installation à l'Hôtel de ville de deux bornes électriques, pour un total de 8 000 \$, taxes nettes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement, tel que prévu au PTI, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2020-122

Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – rue du Skieur

ATTENDU QU'un projet de résolution 2018-015 a été adopté par ce conseil le 15 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par la MRC Les Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE les délais de 12 mois pour amorcer les travaux sont dépassés, ce qui rend la résolution caduque ;

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser deux bâtiments multifamiliaux sur les lots 3 877 519 et 3 877 520 d'une hauteur de 3 étages ;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone RB-024 ;

ATTENDU QUE le conseil évalue qu'il est opportun d'autoriser ce projet malgré la norme de hauteur applicable de 2,5 étages dans la zone en raison de la topographie du site ;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser le projet étant donné les rendus visuels qui ont été présentés à l'appui de la demande ;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'imposer des conditions additionnelles à la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation du 3 mars dernier ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le projet présenté en vertu du règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, visant à autoriser deux bâtiments multifamiliaux sur les lots 3 877 519 et 3 877 520 d'une hauteur de 3 étages, le tout, aux conditions suivantes:

Que soit mise en place une bande tampon constituée de conifères d'une hauteur, au moment de la plantation, d'un minimum de 1,5 mètre, afin de créer un écran visuel opaque, d'une profondeur minimale de 3 mètres et ce, le long des limites nord et est, du projet de deux bâtiments;

La présente autorisation devient nulle si les constructions projetées ne sont pas entreprises dans les 24 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2020-123

Autorisation de signature – Occupation du domaine public, projet intégré Maison du Golf Alpine

ATTENDU qu'une demande d'autorisation permanente d'occupation du domaine public a été formulée par le promoteur Tessar Construction;

ATTENDU la recommandation de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, datée du 10 mars 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande et permette une occupation permanente du domaine public à compter de la date de la signature de l'entente pour le projet intégré Maison du Golf Alpine ;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation du domaine public intervienne entre le promoteur Tessar Construction et la Ville et que la mairesse et la greffière par intérim soient autorisées à signer cette entente pour la Ville;

QUE l'entente prévoit que le règlement d'urbanisme s'applique, notamment l'article 636 par. 23.1 à l'effet que l'enseigne doit être retirée lorsque moins de 10% du projet reste à développer;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2020-124

Demande de modification du projet majeur de lotissement – Lot 5 525 322 (rue des Arlequins)

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 7 avril 2020 ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

**POUR : M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil refuse la demande de modification du projet majeur de lotissement pour l'immeuble sis sur le lot 5 525 322 (rue des Arlequins) présenté le 5 mars 2020 par le plan M-07 6928-1 minute 13854 ;

La demande est refusée pour les motifs suivants:

- Le projet, tel que présenté, réduirait l'accès au plan d'eau pour les propriétaires non riverains;

- La Ville de Sainte-Adèle devrait favoriser l'accès aux plans d'eau et assurer la perméabilité des trames bâties;
- Le promoteur a agi de façon cavalière en concluant une promesse d'achat et en déposant des plans de subdivision avant d'avoir approché la Ville pour modifier son plan;
- Les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui accorde aux Municipalités le pouvoir d'exiger l'approbation d'un plan d'ensemble avant toute opération cadastrale;

RÉSOLUTION NO. 2020-125

Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec le Club de soccer FC Boréal

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur du Service des loisirs, daté du 12 mars 2020, relativement au protocole d'entente intermunicipale avec le Club de soccer FC Boréal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre les villes de Prévost, Sainte-Adèle, Saint-Colomban, Saint-Sauveur et Saint-Hippolyte et le Club de soccer FC Boréal, tel qu'il appert au document joint à la présente;

QUE le conseil autorise la mairesse et le directeur du Service des loisirs à signer le protocole d'entente entre Le Club de soccer FC Boréal et la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2020-126

Demandes de reconnaissance des OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 2 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organismes locaux :

- Accueil communautaire jeunesse Le Labyrinthe
- Association des artistes-peintres de Sainte-Adèle
- Café communautaire l'Entre-Gens
- Chambre de commerce de Sainte-Adèle (CCSA)
- Club de l'âge d'or de Mont-Rolland, à la Détente
- Club de soccer FC Boréal
- Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut
- Escouade pour l'enfance
- Festivités au cœur des saisons
- Fondation des Gens Heureux
- Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut

- Maison des jeunes de Sainte-Adèle
- Plein-Air-Sainte-Adèle (PASA)

Organismes régionaux :

- Basket Laurentides
- Collectionneurs de monnaie
- Coop Sore
- Garde-Manger des Pays-d'en-Haut
- Prévoyance envers les aînés des Laurentides et des Pays-d'en-Haut
- Répit, bien-être Laurentides
- Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert

RÉSOLUTION NO. 2020-127

Mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA

ATTENDU QUE le Secrétariat aux Aînés du ministère de la Famille (MFA) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) qui vise à :

- adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités et MRC du Québec;
- mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif ;

ATTENDU QUE ce programme se décline en 2 volets, soit :

- volet 1 : soutien à la réalisation et la révision de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ;
- volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la Ville de Sainte-Adèle ont réalisé une démarche collective de révision de la politique MADA et de celle des familles, incluant des plans d'action respectifs, et que cette démarche se conclue par la création d'un comité de suivi supra local (MRC), et d'un comité local par municipalité, dont les mandats sont notamment de :

- suivre et soutenir la réalisation des actions supra locales lors du processus de mise en œuvre ;
- identifier les priorités et cibler des collaborations ;
- participer activement aux évaluations de la démarche dans le but d'améliorer la démarche MADA. ;

ATTENDU QUE la création d'un comité de suivi MADA et Familles, pour la MRC et les municipalités participantes, est essentielle à l'admissibilité au programme de soutien MADA volet # 2 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

**POUR : M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

De constituer le comité de suivi de la démarche de la Ville de Sainte-Adèle dont la liste des membres est la suivante;

Mme Frédérique Cavezzali, conseillère (responsable des questions famille)
M. Roch Bédard, conseiller (responsable des questions aînés)
M. Simon Filiatreault, directeur général par intérim
M. Christian Nadeau, directeur des loisirs
(2) membres du comité de consultation MADA et Famille (citoyens)

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle procède à la nomination de monsieur le conseiller Roch Bédard et madame la conseillère Frédérique Cavezzali, respectivement aux titres de responsable des questions des aînés dans le cadre du programme MADA et responsable des questions des familles, pareille

nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

RÉSOLUTION NO. 2020-128
AVIS DE MOTION

Je, Céline Doré, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1284-1 amendant le règlement 1284 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2020-129

Règlement 1289 concernant la formation d'un *Comité consultatif en environnement* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le règlement 1289 concernant la formation d'un *Comité consultatif en environnement*, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2020-130

Règlement 1290 concernant les terrasses – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1290 concernant les terrasses, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2020-131

Règlement 1200-2012-Z-36 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-36 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à corriger une omission sur le nombre d'étage autorisé pour les habitations trifamiliales dans la zone RP-023, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 289 118,08\$ pour la période du 7 au 13 mars 2020.
- b) Incompressibles – Fonds d’administration – 674 152,47\$ pour la période du 14 au 20 mars 2020
- c) Incompressibles – Fonds d’administration – 12 123,44\$ pour la période du 21 au 27 mars 2020
- d) Incompressibles – Fonds d’administration – 678 668,34\$ pour la période du 28 mars au 3 avril 2020.
- e) Incompressibles – Fonds d’administration – 443 225,66\$ pour la période du 4 au 10 avril 2020.
- f) Liste des comptes à payer au montant de 717 019,82\$ pour le mois de février 2020 ainsi que certaines factures du mois de décembre 2019 totalisant 24 368,77\$.
- g) Engagements au montant de 1 016 342,28\$ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.
- h) Liste au montant de 26 349,05\$ du mois de mars des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
- i) Engagements au montant de 138 999,38\$ effectués en mars 2020 pour l’année 2021.

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2020-033

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse Nadine Brière s’adresse à la population via la caméra de NousTV.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL À LA POPULATION

Mesdames les conseillères Frédérique Cavezzali et Céline Doré et messieurs les conseillers Pierre Lafond et Martin Jolicoeur s’adressent à la population via la caméra de NousTV.

PÉRIODE DE QUESTIONS Annulée

Mesure exceptionnelle – Covid-19

RÉSOLUTION NO. 2020-132

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 03.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal, Greffière et directrice des Services juridiques